



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

DÉVELOPPEMENT
AU SEIN DE LA VILLE
P. 11

Vol. 10 - N°3
21 AOÛT 2020



Automne 2020

**RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 8**





MOT DU MAIRE

Bonjour,

Comme nous commençons tous à le réaliser, le coronavirus n'est malheureusement pas un problème temporaire. Nous devons nous adapter et apprendre à vivre avec les exigences sanitaires que cela implique. Récemment, nous avons pu constater comment de simples rencontres ont causé une transmission communautaire rapide. Pensons à nous et à nos proches: restons vigilants et évitons tout ce qui n'est pas essentiel.

À Beauharnois, comme partout ailleurs, le secteur économique a été particulièrement touché par l'ensemble des mesures mises en place. Les activités reprennent tranquillement leur cours, mais il est important de demeurer prudent, je le répète. C'est à nous tous d'encourager ce retour graduel à la normale, notamment par l'achat local.

Pendant ce temps, le développement au sein de la Ville se poursuit: les travaux pour finaliser la capitainerie ont repris et la réfection du Manoir Ellice pour la Maison des enfants Marie-Rose progresse bien. Aussi, notons l'arrivée dans le parc industriel de nouvelles entreprises, le lancement de la phase 2 du projet résidentiel Cité Beauharnois, ainsi que la mise en branle du projet de multilogements au centre-ville du groupe Trigone.

De plus, à compter de la fin août, le circuit de la ligne 20 d'EXO sera adapté afin de mieux desservir certains quartiers et d'être mieux synchronisé avec l'horaire de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois.

En terminant, je vous souhaite une belle fin d'été et une rentrée scolaire avec le moins de contraintes possible. Je vous invite à suivre nos actualités municipales sur notre site Internet et sur notre page Facebook.

Bruno Tremblay – Maire

M. TREMBLAY NOMMÉ SUR LE CA DE TOURISME MONTÉRÉGIE

Le maire de Beauharnois et président du CLD Beauharnois-Salaberry a récemment été nommé au sein du Conseil d'administration de Tourisme Montérégie pour un mandat de deux ans. Fidèle ambassadeur en matière de tourisme et de promotion régionale, M. Tremblay est prêt à relever les nombreux défis à venir alors que le tourisme est secoué et mis à mal par les contrecoups de la pandémie.

GRAND DOSSIER

SUIVI DU DÉVELOPPEMENT AU SEIN DE LA VILLE

Malgré les conditions généralement difficiles des derniers mois, la Ville de Beauharnois reste un milieu dynamique qui maintient le développement des projets municipaux et qui encourage l'essor économique de la région.

RÉDUCTION DE LA VITESSE À 40 KM/H QUARTIERS RÉSIDENIELS

Prochamment, la limite de vitesse sera réduite de 50 km/h à 40 km/h dans certaines rues résidentielles du territoire comme cela a déjà été fait dans plusieurs autres villes québécoises.

Cette mesure vise à améliorer la qualité de vie des citoyens et à accroître leur sécurité. Nous avons à cœur de réduire les risques d'accident tout comme la gravité des blessures.

Soyez
à l'affût des
nouveaux panneaux
de signalisation.

40



Suivez les actualités sur le site Internet ou la page Facebook de la Ville pour tous les détails sur les différents projets de développement.

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CITÉ BEAUHARNOIS

Depuis quelques mois, Cité Beauharnois poursuit les travaux de la phase 2 de son projet d'habitation dans le secteur ouest.



VIVA-CITÉ

De son côté, le groupe Trigone a débuté ses travaux d'excavation en vue de la construction de son projet au centre-ville, tout près de la Marina de Beauharnois.



CHAMPS PERRAS

La firme d'urbanisme mandatée par le nouvel acquéreur a déposé une première proposition de trame urbaine pour ce projet tant attendu. L'analyse est en cours par notre Service de l'occupation du territoire.



DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le parc industriel fourmille de nouveaux projets !

Lalonde-Brient a débuté ses travaux de construction sur la rue Urgel-Charette. Il s'agit de la première phase de leur développement prévu sur un terrain de 162 000 pi² acquis durant l'été 2019.

À terme, ce projet comportera deux bâtiments jumelés, d'une superficie de 740 m² chacun, accueillants des condos industriels en location. L'érection de ce nouveau bâtiment contribuera au développement économique de la Ville tout en respectant les lignes directrices du plan de revitalisation du parc industriel de Beauharnois.

Matériaux Pont-Masson, une entreprise déjà implantée dans la région, a également choisi d'installer une partie de ses activités de construction de poutrelles et de fermes de toit dans le parc industriel. Leur bâtiment se trouvera sur la rue Turnbull.



MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION ET DES ÉTANGS AÉRÉS

Le conseil municipal a récemment donné le coup d'envoi des travaux de mise aux normes de l'usine d'épuration. Ces travaux amélioreront la performance de l'usine afin d'assurer l'atteinte des normes fixées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ils font suite aux travaux déjà complétés aux étangs aérés du secteur ouest.



CONSTRUCTION DE LA CAPITAINERIE

Les travaux ont repris à la Marina de Beauharnois afin de terminer la construction de la capitainerie et sa mise en opération.



ACTUALITÉS

PRÉVENIR LA PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU

En octobre 2019, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques révisait la réglementation concernant la présence de plomb dans l'eau potable afin de limiter la présence de ce contaminant. Les municipalités doivent élaborer un plan clair pour remplacer les entrées d'eau en plomb, qui sont une source importante de plomb dans l'eau potable.

La Ville de Beauharnois entreprend donc une campagne d'échantillonnage. Ainsi, jusqu'au 31 octobre prochain, un technicien en environnement de la Ville effectuera des prélèvements dans une vingtaine de résidences privées, généralement des bâtiments construits avant 1950.

Si vous croyez avoir une entrée en plomb, communiquez avec la division de la Gestion des eaux de la Ville : environnement@ville.beauharnois.qc.ca

TAXATION

En avril dernier, le conseil municipal a suspendu les intérêts et pénalités jusqu'au 31 août, pour les comptes en retard. De ce fait, à compter du 1^{er} septembre, les intérêts et les pénalités reprendront pour les citoyens n'ayant pas acquitté les sommes dues.

RAPPEL

Le 3^e versement du compte de taxes municipal est dû le 1^{er} septembre.

 **450 429-3546, poste 239 | perception@ville.beauharnois.qc.ca**



ACTUALITÉS

COVID-19



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Afin de respecter les directives gouvernementales, les citoyens se présentant à l'hôtel de ville ou à la SAAQ pour un rendez-vous doivent obligatoirement porter le couvre-visage.

D'ailleurs, il est toujours nécessaire de prendre un rendez-vous pour accéder à l'hôtel de ville ou aux bureaux de la SAAQ.

Pour prendre rendez-vous :

- ville.beauharnois.qc.ca/nous-joindre
- 450 429-3546, poste 230
- reception@ville.beauharnois.qc.ca



CLINIQUES DE DÉPISTAGE MOBILE

La direction de la santé publique de la Montérégie (DSP) tient différentes cliniques de dépistage mobiles dans la région. Les lieux où sont tenues ces cliniques sont dévoilés quelques jours d'avance.

Pour connaître les prochains emplacements :

- Suivez-nous sur Facebook
- Consultez le site Internet de la DSP de la Montérégie : santemonteregie.qc.ca
- Suivez la page Facebook de la DSP de la Montérégie



PAGE CORONAVIRUS DU SITE INTERNET DE LA VILLE

Pour tous les détails concernant les Services aux citoyens, visitez notre page spéciale consacrée au coronavirus : ville.beauharnois.qc.ca/coronavirus.



VENTE-DÉBARRAS

La vente-débarras prévue en septembre est annulée pour éviter la transmission du virus toujours bien présent.

PRÉVENTION

MODIFICATION AU RÉSEAU PLUVIAL

Suite aux refoulements constatés récemment lors de pluies diluviennes, la Ville de Beauharnois a procédé à des modifications sur le réseau de collecte des eaux pluviales des rues Morell, Boyer, Couillard et sur le chemin Saint-Louis, entre les rues Boyer et Saint-Laurent.

De ce fait, lorsque surviennent des pluies importantes, des accumulations d'eau substantielles pourraient être constatées sur les assises de ces routes. Rassurez-vous, cette situation est normale. Afin de soulager le réseau en limitant la charge d'eau, ces eaux prennent plus de temps à s'infiltrer. Vous êtes donc invités à la plus grande prudence pour éviter l'aquaplanage si vous empruntez ces rues lors de fortes pluies.



Il est important de laisser les couverts de puisard et de trou d'homme à leur emplacement. N'essayez pas de les soulever pour accélérer l'évacuation des eaux de surfaces. Vous engorgerez ainsi le réseau qui saturera plus rapidement, ce qui engendra des refoulements d'égouts.

Cette solution est temporaire, le temps d'évaluer les résultats.

Pour plus de détails :
ville.beauharnois.qc.ca/actualite/modification-reseau-pluvial-2020



MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique incolore et inodore. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires. Respirer du monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé et peut même entraîner la mort.

Le monoxyde de carbone se dégage de plusieurs types d'appareils et de véhicules : les fournaies au mazout, les foyers au bois, les poêles à combustion lente, les chaufferettes au propane, les automobiles, les cuisinières au gaz naturel, les réfrigérateurs au propane, les chauffe-eau au propane ou encore les génératrices.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Lorsque l'avertisseur sonne :

- 1. Quittez les lieux et dirigez-vous à l'extérieur ;**
- 2. Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463- 5060 ;**
- 3. Laissez la porte ouverte en quittant les lieux afin d'aérer complètement l'endroit ;**
- 4. Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes ;**
- 5. N'utilisez pas vos appareils à combustible avant de les avoir fait vérifier par une personne qualifiée.**



VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE



En cette période de crise sanitaire, les pompiers du Service de sécurité incendie de Beauharnois ne procéderont pas aux visites à domicile. Nous sollicitons donc la collaboration des citoyens pour faire eux-mêmes l'inspection en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet.

**📍 ville.beauharnois.qc.ca/auto-inspection-avertisseurs/
 450-225-2222 ou prevention.incendie@ville.beauharnois.qc.ca**



AVERTISSEMENT : La Ville de Beauharnois suit de très près la situation entourant la pandémie de la COVID-19. C'est pourquoi toutes les informations contenues dans le BVI sont matières à changements. Nous prenons au sérieux les mesures gouvernementales et adaptons notre approche en conséquence. Pour les plus récentes informations, consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville.

LOISIRS

Inscription aux activités d'automne

 Jeudi 27 août, de 17 h à 20 h
450 429-3546 poste 242
Hôtel de ville, 660 rue Ellice

Les organismes et les associations sportives seront sur place.



Scrabble

 Les mercredis soir
de 18 h à 20 h 30
Du 9 septembre 2020 au 23 juin 2021

Centre communautaire
René-Deschamps
Rosanne Cartier : 450 429-7670

Vous voulez jouer au Scrabble ?
Débutants, initiés ou passionnés,
joignez-vous à ce groupe.



Tai Chi

 1 888 924-2441
monteregie@taoist.org
taoist.org
183, Chemin de la Beauce,
(salle Gédéon)

Contactez l'institut de Taoïsme Fung
Loy Kok pour des informations sur cette
activité de méditation en mouvement
qui favorise la santé, l'équilibre et la joie !

École de danse

 450 429-3546, poste 242 | ville.beauharnois.qc.ca/activites-cours-et-inscriptions/
Inscription : jeudi 27 août 2020 de 17 h à 20 h
Pour l'horaire des groupes, consultez le site Internet de la Ville.

Nouveauté! Cours de jazz moderne

Deux nouveaux groupes seront ouverts aux jeunes de 12 ans et plus ainsi qu'aux parents qui veulent s'occuper pendant les cours de leurs enfants. Ces cours enseigneront des techniques de danse moderne.

DÉBUT DES COURS
19 septembre

Hockey cosom dès le 5 octobre



 450 429-3546, poste 242 | loisirs@ville.beauharnois.qc.ca
Inscription en ligne : ville.beauharnois.qc.ca/activites-cours-et-inscriptions
Centre multifonctionnel, 222 rue Principale

Groupes

4 à 6 ans – Jeudi 18 h
7 à 10 ans – Jeudi 18 h
10 à 13 ans – Vendredi 18 h

Coût

Résidents : 50 \$
Non-résidents : 75 \$

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Avant le 17 septembre
à l'hôtel de ville
(sur rendez-vous)
ou via notre
site Internet

VIE COMMUNAUTAIRE

Nouveau médecin

La clinique Beauharnois en santé – Coop de solidarité est heureuse d'annoncer la venue du Dr Acevedo Naranjo, un médecin omnipraticien qui accueille depuis mai dernier une clientèle sans médecin de famille.



450 395-3990
beauharnoisensante@hotmail.com

CULTURE

Réouverture du Musée québécois d'archéologie

En respectant toutes les consignes et mesures préventives recommandées par la Santé publique, le Musée québécois d'archéologie propose des activités attrayantes pour les visiteurs avec :

- Les capsules de balado *Écoutez pour voir* racontant les recherches archéologiques qui ont eu lieu sur le site et qui enrichissent la visite des sentiers. Cette année, quatre nouveaux balados s'ajoutent ;
- La nouvelle exposition permanente du musée intitulée *Voix nomades. Pointe-du-Buisson se raconte*, qui retrace l'histoire du site en présentant les indices témoignant des premières présences humaines jusqu'à la colonisation ;
- La ZA (zone archéologique de simulation) dédiée aux apprentis-chercheurs qui veulent mettre la main à la terre !
- La balade archéologique animée des sentiers en compagnie d'un guide du musée.



POINTE-DU-BUISSON
MUSÉE QUÉBÉCOIS D'ARCHÉOLOGIE

📍 Le musée est ouvert de 10 h à 17 h,
du mercredi au dimanche.

Les consignes à propos des visites ainsi
que les tarifs sont indiqués sur le site
Internet du musée.





**BIBLIOTHÈQUE
DE BEAUHARNOIS**



Réouverture graduelle

ville.beauharnois.qc.ca/bibliotheque-beauharnois
N'oubliez pas notre sélection de livres numériques sur la plateforme prenumérique.ca et le service de cueillette !

La bibliothèque est ouverte selon l'horaire réduit suivant :

Mercredi : 15 h à 19 h

Jeudi : 9 h 30 à 13 h

Vendredi : 9 h 30 à 13 h

Samedi : 10 h à 12 h 30

**Horaire sujet
à changement
sans préavis.**



Rappelons que pour visiter la bibliothèque, les règles suivantes s'appliquent :

- 3 postes d'ordinateur seront disponibles pour une durée maximale d'une heure par usager ;
- Les livres doivent être retournés par la chute à livres uniquement ;
- Les enfants de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte ;
- Le mobilier a été retiré pour éviter les rassemblements et la contamination ;
- Le port du masque est obligatoire en tout temps ;
- Une distanciation physique de 2 mètres doit être respectée.



Les usagers sont invités à ne pas perdre de temps dans leurs occupations pour limiter les interactions et permettre aux autres usagers d'accéder à la bibliothèque.

AVIS PUBLIC



**RÉSUMÉ
DES RÈGLEMENTS**

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-08

Lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement 2020-08 décrétant une dépense additionnelle de 3 188 031 \$ et un emprunt additionnel de 3 188 031 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées. Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 juillet 2020. Ce règlement sert à pourvoir aux coûts excédentaires constatés dans le cadre des soumissions reçues pour l'appel d'offres ST-2019-01-003 relative à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur Centre.

Il est entré en vigueur
le 20 juillet 2020.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-09

Lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement 2020-09 sur l'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet de favoriser l'application de normes cohérentes et harmonisées pour l'accès aux rampes de mise à l'eau et aux aires de stationnement adjacentes situées sur le territoire de la Ville de Beauharnois.

Il est entré en vigueur le 20 mai 2020.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10

Lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement 2020-10 relatif à la réduction des limites de vitesse à 40 km/h sur certains chemins du territoire de la Ville de Beauharnois.

Il est entré en vigueur le 8 juillet 2020.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



BRUNO TREMBLAY
Maire



LINDA TOULOUSE
District de la
Pointe-du-Buisson



RICHARD DUBUC
District Saint-Louis



JOCELYNE RAJOTTE
District des
Îles-de-la-Paix



ALAIN SAVARD
District du
parc industriel



ROXANNE POISSANT
District de la Beauce



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision de textes :
duval design communication

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 8 septembre 2020 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546

ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    